Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 140 (1995)

Heft: 6-7

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

personnel, les reconnaissances par exemple pourront se dérouler pour l'essentiel sans cartes supplémentaires. La distribution de cartes pour les cours de répétition et les cours techniques-tactiques est fixée au chiffre 229 du règlement 51.23, Organisation des cours de l'armée (OCA). La responsabilité de commander les cartes incombe comme jusqu'ici à la troupe. Chaque unité transmet à l'Office fédéral de la topographie le formulaire officiel. La définition du secteur de cours de répétition/cours technique-tactique, la marche à suivre est simplifiée par une checklist fort utile. L'idée de base

consiste à faciliter l'analyse des besoins des commandants et des états-majors, de sorte que la commande corresponde aux secteurs concernés.

Les cartes sont remises avec le matériel de corps aux unités d'état-major des régiments et bataillons/ groupe, ainsi qu'aux unités indépendantes. A la fin du service, elles sont restituées aux arsenaux compétents comme on le faisait précédemment.

Introduction à la troupe

Dès janvier 1995, tous les cadres (officiers et sous-of-

ficiers) ont recu graduellement leur carte routière au 1:200 000 avec un dépliant d'information. Parallèlement, les officiers ont recu, dans un coffret cartonné, leur assemblage de sept cartes au 1:100000. Tous les corps de troupes vont recevoir le formulaire de commande pour les services d'instruction (form 21.10). Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés à l'OCFIM ou à l'Office fédéral de la topographie.

K.B.



38